



Communiqué du Corps de police

Interpellation de six auteurs de tags

Dimanche 21 février 2021, six individus ont été interpellés dans le sud de la ville par des patrouilles de Police-secours avec l'appui de la Brigade canine, alors qu'ils venaient de commettre des tags sur une rame de métro. Lors de l'enquête menée par la cellule « graffitis » de la Police judiciaire municipale, d'autres déprédations commises sur des rames durant le week-end dans la région lausannoise ont pu leur être imputées. Plusieurs plaintes ont été déposées. Dans le cadre des investigations, les six auteurs ont été placés en détention préventive durant un mois.

Dimanche 21 février 2021, peu avant 2 heures du matin, suite à un appel à la Centrale d'alarme et d'engagement de la Police municipale, plusieurs patrouilles de Police-secours se sont rendues à Ouchy pour interpellier des auteurs de graffitis sur une rame de métro. Arrivés sur place, les agents ont appréhendé trois personnes. Trois autres individus qui avaient pris la fuite ont été rattrapés par la Brigade canine.

Parmi ces jeunes hommes, âgés de 17 à 27 ans, se trouvent un ressortissant espagnol et cinq ressortissants italiens. Tous ont été acheminés à l'Hôtel de police pour y être entendus. Plusieurs bonbonnes de peinture ont été retrouvées dans des sacs appartenant aux personnes interpellées ou après avoir été abandonnées dans leur fuite. Du matériel de prise de vue et de protection a également été saisi.

Sous la conduite du Ministère public du Canton de Vaud, une enquête a été menée par les spécialistes de la cellule « graffitis » de la Police judiciaire municipale de Lausanne avec l'appui de leurs homologues de la Police cantonale. Elle a pu établir que le groupe avait commis des tags sur deux autres véhicules de transports publics durant le week-end dans la région lausannoise. Le coût global des déprédations est estimé à plus de 30 000 francs.

Les individus ont agi par goût de l'interdit et désir de se mettre en avant sur les réseaux sociaux. Les cinq auteurs majeurs ont été placés en détention préventive durant un mois afin de permettre les investigations. Celles-ci ont également permis d'identifier des cas antérieurs imputables à l'un des auteurs commis hors du canton de Vaud. Ici, les dégâts se chiffraient à environ 36 000 francs.

La Police de Lausanne rappelle que, outre les suites pénales et financières auxquelles s'exposent les auteurs de tels actes, il est extrêmement dangereux de cheminer sur des rails ou de grimper sur des wagons ou des rames en raison des risques d'électrocution.

Lausanne, le 13 avril 2021

Le Corps de police

Renseignements médias

- Sébastien Jost, adjoint chef division communication Police et SPSL, 021 315 36 81